Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Changement agence immobilière après signature promesse de vente

---
Par Grugrou

Bonjour,

Un agent immobilier appartenant à une agence franchisée, nous a fait visiter un terrain. Suite à cela nous avons fait une proposition acceptée par les vendeurs.

Nous avons signé une promesse de vente chez le notaire avec de précisé le nom de l'agence et le montant des frais d'agence.

Suite à cette signature, l'agent immobilier n'a absolument rien suivi du dossier, toutes les démarches administratives et les points de blocages ont du être prise en charge par nos soins, le notaire ou le maitre d'oeuvre, mais il n'a absolument rien fait.
Cela nous donne le sentiment d'une escroquerie au vu du montant versé versus la prestation.

Après ce constat on voulait savoir si on pouvait avant de signer l'acte faire un avenant sur la promesse de vente afin de changer d'agence immobilière en accord avec les vendeurs ?

L'agence n'a pas de mandat d'exclusivité.

Cordialement.